L'eau, élément conflictuel

MOHAMMED SERGHINI*

Jel classification: Q 250, Q280

1. Introduction

La terre est la planète de l'eau, mais les eaux salées des mers et des océans en constituent la quasi-totalité : 97.2%. En d'autres terl'eau douce représente que 2.8% des ressources hydriques. Indispensable à toute activité humaine, cette ressource naturelle, est inégalement répartie à l'échelle mondiale. En effet, plus de 70% des ressources en eau renouvelables se trouvent en Amérique et en Asie. Les neuf puissances mondiales de l'"Or Bleu" (Brésil, Russie, Chine, Canada, In-États-Unis, donésie, République démocratique du Congo, Inde, et Colombie) collectent à elles seules les deux tiers de cette ressource naturelle. Inversement, les zones

arides et semi-arides, qui représentent 40% de la surface de la planète, ne reçoivent que 2% du volume des précipitations annuelles, estimé à quelques 110 000 Km³.

La consommation d'eau a été multipliée par deux au cours des 20 dernières années. Avec une population de plus de 8 milliards d'individus en 2025, le XXI° siècle sera caractérisé par une pression, sans précédent, sur cette ressource. Selon le Water Ressources Institute, "26 pays - soit 250 millions d'individus - ne disposent pas, aujourd'hui, du minimum vital d'eau défini à 1000 m³ par habitant et par an. 400 millions de personnes vivent en situation de stress hydrique, estimé entre 1000 et 2000 m³ annuels par habitant. Et les données de la Banque Mondiale chiffrent à 40% le pourcentage de la population, répartie dans 24 pays, souffrant de

* Département d'Economie Rurale, Ecole Nationale d'Agriculture de Mekhnès, Maroc.

Résumé

Seulement 3% de l'eau de notre planète est douce. Mais le problème relatif à cette ressource réside dans sa répartition inégale à l'échelle mondiale. En effet, neuf pays collectent les 2/3, tandis que les zones arides et semi-arides, qui représentent 40% de la surface terrestre, ne reçoivent que 2% du volume des précipitations annuelles. La croissance démographique, l'urbanisation et le développement économique font que le XXI° siècle sera caractérisé par une pression sans précédent sur cette ressource et plusieurs pays auront de sérieux problèmes pour s'approvisionner en eau. La pollution des ressources hydriques menace plusieurs écosystèmes et la santé des populations. Au XXI° siècle, la pénurie d'eau aura des retombées internationales. Plusieurs bassins hydrauliques sont partagés par deux ou plusieurs pays. Le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie sont les régions où les conflits sont latents. La communauté internationale est appelée à trouver un cadre juridique pour éviter les conflits liés à l'eau.

Abstract

Only 3% of our planet's water is fresh. But the related problem to this resource arises in its unequal distribution throughout the world. In fact, nine countries collect 2/3 of this resource whereas the arid and middle-arid zones, which cover 40% of the earth's surface, receive only 2% of the annual volume of rains. Demographic increase, urbanisation and economic development cause one strong pressure on water resource and many countries will have serious problems to satisfy their needs of water. The pollution of water resources threatens several ecosystems and the health of population particularly rural population. By the 21st century, the penury of water will have international consequences. Many hydraulic basins are shared by two or more countries. Middle-Orient, Africa and Asia are the regions where the conflicts are latent. The international community should find one juridical frame to avoid the conflicts related to the water.

pénurie d'eau¹". D'après les Nations Unies, le nombre de pays qui subviendront à leurs propres besoins en eau, en 2050, dépassera pas une trentaine. A titre d'exemple, si rien n'est fait, d'ici 2025 la moitié de la population du bassin méditerranéen devra faire face à graves problèmes d'approvisionnement en eau potable. Et comme l'ont souligné la plupart des participants au sommet de Johannesburg, l'accès à l'eau sera un des défis majeurs de troisième millénaire.

2. Une pression de plus en plus forte sur les ressources en eau

Les besoins en eau sont

considérables, en raison du développement de l'agriculture intensive, de l'essor démographique, de l'urbanisation, de l'industrialisation et du tourisme et parce que, dans plusieurs endroits, le débit des cours d'eau diminue vers l'aval. C'est ainsi que plusieurs cours n'atteignent plus la mer durant certaines périodes de l'année. Tel est le cas notamment du Nil, du Gange, du fleuve Jaune en Chine et du Colorado, aux États-Unis. La mer d'Aral, en Asie centrale, qui était, en 1960, le quatrième plan d'eau douce à l'échelle mondiale, ne couvre aujourd'hui que 50% de sa superficie initiale, en raison du détournement des deux fleuves qui l'alimentent – Syr-Dar et Amou- Daria – pour l'irrigation intensive. A long terme, l'affaiblissement des débits des fleuves et des rivières aura des conséquences irréversibles

¹ Alice Rolland, "H2O : l'Étoffe de la Vie", Science et Vie, n. 211, juin 2000

sur les écosystèmes. Ainsi, le "credo" qui consiste à ne pas laisser une goutte d'eau se déverser dans la mer est collectivement suicidaire.

La surexploitation des eaux souterraines a provoqué une baisse du niveau des nappes phréatiques d'où, une intrusion des eaux de mer dans les régions côtières et une accentuation de la désertification dans les zones arides en Afrique et en Asie. La salinisation des terres agricoles par l'irrigation intensive fait que des milliers d'hectares deviennent incultes chaque année. L'"extraction minière" des nappes fossiles (non renouvelables) est une des causes de l'élévation du niveau de la mer, affirment certains scientifiques.

Par ailleurs, les problèmes des ressources en eau ne se posent pas seulement en termes quantitatifs, mais ils ont également une dimension qualitative. En effet, dans plusieurs pays, notamment en développement, les eaux usées sont rejetées sans traitement dans les rivières ou elles s'infiltrent dans les nappes phréatiques. Le non traitement des eaux usées génère des coûts, en soins de santé et en activités économiques perdues, de plusieurs centaines de milliards de dollars par année et de plus, cela menace les écosystèmes. Selon l'union mondiale pour la nature, 34% des espèces de poissons d'eau douce sont en voie d'extinction. Et d'après l'Organisation Mondiale de la Santé, " 2,2 millions de personnes meurent chaque année de maladies diarrhéiques; et l'ensemble des pathologies liées au facteur hydrique est responsable, chaque année, de la mort de plus de 3,5 millions de personnes, en majorité des enfants²".

3. L'eau est "source" de conflits

Depuis fort longtemps, la rareté des ressources en eau a été à l'origine de conflits entre les usagers, notamment dans les régions irriguées. La rareté des ressources hydriques a donné lieu à des institutions spécialisées dans l'arbitrage des conflits liés à l'usage de l'eau d'irrigation. La croissance démographique, l'urbanisation et le développement économique ont donné une autre dimension aux conflits liés à l'usage des ressources hydriques; la concurrence n'est plus seulement entre les usagers agricoles et entre les campagnes et les villes, mais entre les usages alternatifs : l'irrigation, l'hydroélectricité, l'eau potable et l'environnement. Les changements climatiques attendus au cours des prochaines décennies amplifieront ces conflits et rendront les arbitrages et les consensus difficiles à obtenir, notamment dans les régions arides et semi-arides.

Au XXI^e siècle, les pénuries d'eau risquent d'avoir des retombées internationales. Dans plusieurs régions, l'eau

² Deléage Jean-Paul, "Environnement : le Legs Empoisonné", Manière de Voir, N.65, le Monde Diplomatique, septembre-octobre 2002.

douce doit être partagée entre des pays riverains. En effet, " les bassins internationaux recouvrent 47% de la superficie des terres émergées de la planète, à l'exclusion de l'Antarctique, et hébergent 40% de la population mondiale. Cette proportion atteint 60% en Afrique et en Amérique latine. Plus de 300 bassins majeurs sont partagés par 2 ou plusieurs pays à travers le monde, incluant plusieurs nappes souterraines³ ".

L'histoire nous enseigne que la compétition pour l'eau était à l'origine de plusieurs guerres régionales et que cette ressource de vie peut être utilisée comme arme pour obliger les populations à se déplacer. Le Moyen-Orient (bassins du Jourdain et du Tigre-Euphrate), l'Afrique (bassins du Nil, du Sénégal, du Niger, du Congo et Lac Tchad), et l'Asie (bassins d'Indus, du Mékong, du Gange et de Brahmapoutre) sont les régions où les conflits liés à l'eau sont latents.

3.1 Moyen-Orient

Au Moyen-Orient, l'eau constitue un enjeu stratégique pour le développement socioéconomique des pays de la région. Pour leur approvisionnement en eau, la Jordanie, la Syrie, le Liban, la Palestine et Israël dépendent du bassin du Jourdain qui comprend le fleuve Jourdain, ses affluents, le lac de Tibériade et l'aquifère de la Montagne, situé au cœur de la Cisjordanie. 90% de l'eau de Cisjordanie est aujour-d'hui utilisé par les israéliens qui consomment en moyenne 260 litres par habitant par jour, alors que les palestiniens doivent se contenter de 70 litres.

Face à une demande croissante, Israël augmente ses pompages dans le lac de Tibériade, intègre 80% des eaux de Cisjordanie dans son réseau national et surexploite la nappe côtière. Israël, qui occupe 55% du territoire régional, absorbe 86% des ressources en eau ; les deux tiers de la consommation d'Israël proviennent de l'extérieur des frontières de 1948. Le contrôle des ressources hydriques de la région par Israël fait partie intégrante de sa stratégie de la colonisation des terres arabes.

Le partage des ressources en eau est un des aspects les plus épineux dans le processus du règlement du problème Palestino-Israélien. En attendant ! " L'Etat hébreu exploite les eaux palestiniennes sans limite ni contrainte, surtout depuis le déclenchement de la deuxième Intifada qui a fait voler en éclats les accords d'Oslo⁴ ".

Un tiers de la consommation en eau des Israéliens provient du Golon, terre ancestrale du peuple Syrien. La logique! Est là pour justifier une telle situation, " pour Israël, il est aujourd'hui inconcevable de se priver de tout ou partie d'une ressource exploitée depuis plus de trois décennies maintenant ⁵ ".

La Jordanie, pays de 4,7 millions d'habitants, est en situation de " stress hydrique " avancé ; le quart de sa consommation annuelle provient de ressources non renouvelables. Selon Mohammed Shatanaoui, " si rien n'est fait, le déficit en Jordanie passera de 155 millions de mètres cubes en

³ Ministère des Relations Internationales du Québec, "Les Enjeux Stratégiques de l'Eau et les Initiatives Internationales Récentes", décembre 1999.

⁴ Chesnot Christian, "Un Enjeu du Conflit Israélo Arabe", Manière de Voir, N.65, le Monde Diplomatique, septembre octobre 2002.

⁵ Idem.

1999 à 485 millions de mètres cubes en 2020⁶ ". Un des aspects du traité de paix entre la Jordanie et Israël est de trouver une solution à la réallocation des eaux du fleuve Yarmouk. Or, sept ans après sa signature " il [le traité] n'a pas restitué à la Jordanie tous ses droits sur l'eau (...) Bref, tant que le rapport de forces vis-à-vis d'Israël nous sera défavorable, nous ne pourrons pas être en mesure de défendre correctement nos droits hydrauliques", ajoute Mohammed Shatanaoui.

En 2002, Israël s'apprêterait à bombarder une station de pompage située au sud Liban sous prétexte que ce pays se prépare à puiser 10 millions de m³ au lieu de 7,5 par an dans la rivière Ouazzani. Ainsi, en plus de l'occupation des territoires, Israël n'hésitera pas à recourir à la force pour garantir son approvisionnement en eau. " Ceux qui tenteraient de détourner le Jourdain ne joueraient pas seulement avec l'eau, mais avec le feu² " disait Golda Meir avant la guerre des six-jours. Ce récent conflit ente les deux Etats riverains prouve l'instabilité des équilibres régionaux en matière des partages transnationaux des ressources hydriques.

Dans la même région, la Syrie, l'Irak et la Turquie partagent les eaux du bassin du Tigre-Euphrate. Sauf que dans ce cas-ci, l'équation est encore plus complexe, puisque les deux principaux fleuves de ce bassin, berceau de la civilisation mésopotamienne, trouvent leur source en Turquie, ce qui donne à ce pays une position de force en matière d'allocation de cette ressource stratégique. Au moment où la Syrie et l'Irak demandent une révision de l'accord signé en 1987, qui garantit aux deux pays un débit de 500 m3/s, la Turquie a planifié la réalisation de 22 barrages, lui permettant de stocker 60 milliards de m³, ce qui réduirait le débit du fleuve de 40% en Syrie et de 90% en Irak. Les querelles sur les ressources hydriques, dans cette région, sont amplifiées par des différents d'ordre politique entre la Turquie, la Syrie et l'Irak.

3.2. Afrique

En Afrique, plusieurs pays de ce continent partagent les eaux des mêmes bassins. La sécheresse et la surexploitation des ressources hydriques risquent de rendre les conflits inévitables. Dans sa partie australe, les ressources en eau sont partagées entre l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du sud, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Mais, c'est surtout dans bassin du Nil, dont les eaux sont partagées d'une façon inégale entre neuf pays (Égypte, Soudan, Ouganda, Ethiopie, Burundi, Rwanda, Kenya, Tanzanie et Congo), que les conflits d'usage des ressources en eau sont persistants.

L'eau constamment disponible, grâce au barrage d'Assouan, est partagée entre l'Egypte (55,5 milliards de m³) et

6 Idem.
7 Pierre Aain Roche, "L'Eau au XXI^e siècle : Enjeux, Conflits, Marché", http://www.ifri.org.

le Soudan (18,5 milliards de m3), selon l'accord de 1959. Or, l'Ethiopie considère comme nuls et non avenus les accords de partage des eaux du Nil entre l'Egypte et le Soudan. Elle fait valoir que plus de 80% du débit du Nil se forme sur son territoire et qu'elle n'en utilise pour l'instant que 0,3%. Sa population de 58 millions d'habitants devrait doubler en 2025; elle entend, comme les autres pays de la région, développer ses superficies irriguées.

L'exploitation des nappes aquifères fossiles par la Libye ne laisse pas indifférents les pays riverains, notamment le Tchad, le Soudan, le Niger et l'Egypte. Le tarissement des ressources en eau dans cette région fait que les conflits qui ont opposé, par le passé, l'Egypte et le Soudan risquent de se produire à n'importe quel moment.

3.3. Asie

En Asie, les eaux du bassin de l'Indus sont partagées entre la Chine, l'Inde et le Pakistan, trois puissances nucléaires dont les relations sont instables et particulièrement conflictuelles. Les eaux du fleuve Indus ont constitué une source de conflit incessante entre l'Inde et le Pakistan jusqu'à la signature d'un traité entre les deux pays en 1960. Le partage des eaux du Gange et des autres rivières est source de conflit entre le Bangladesh et l'Inde. Ce dernier pays est également en conflit avec la Népal qui envisage la construction d'un barrage hydroélectrique sur le Gange.

Le conflit est également latent entre la Russie et la Chine au sujet du fleuve Amour. En Europe, le partage des eaux du Danube est source de conflit entre la Slovaquie et la Hongrie. En Amérique du Nord, les accords de libre-échange (ALENA et ZLEA) pourraient être exploitées par les firmes multinationales pour faire de l'eau une marchandise à grande échelle ce qui ne laisserait pas indifférents les pays de la régions, notamment le Canada.

L'eau est devenue un enjeu majeur non seulement entre Etats qui partagent les mêmes bassins, mais elle est également source de conflit entre les populations d'un même pays, comme c'est le cas du fleuve de Colorado aux Etats-Unis et du fleuve d'Ebre en Espagne.

4. Absence d'un cadre juridique

Le conflit entre les Etats-Unis et le Mexique à la fin du IX° siècle, concernant les eaux du fleuve Rio Grande, a donné lieu à deux "principes" inconciliables dans le domaine de l'allocation des ressources en eau. Le premier "principe" est celui de la souveraineté territoriale illimitée, impliquant que le pays qui se trouve en amont du cours d'eau contrôle celui-ci intégralement. Le second "principe" est celui de l'intégrité territoriale illimitée, par lequel tous les pays traversés par le même cours d'eau sont sur un pied d'égalité. Ainsi, lors des conflits liés à l'usage des ressources en eau, chaque pays évoque le principe selon sa situation par rapport au cours d'eau.

Pour dépasser ces deux "doctrines" inconciliables et trouver des compromis en matière d'allocation des ressources hydriques, d'autres "principes" ont été introduits, notamment de communauté d'intérêt, de souveraineté territoriale limitée et d'utilisation équitable et raisonnable. Ces "principes" ont été énoncés dans les déclarations de Stockholm (1972) et de Rio (1992) sur l'environnement et le développement.

Le principe 21 de la déclaration de Stockholm cherche à établir un équilibre entre la souveraineté territoriale et la protection de l'environnement. Il stipule que les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommage à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des régions ne relevant d'aucune juridiction nationale. En matière de ressources en eau, ce "principe" assure aux pays situés en aval des cours d'eau un approvisionnement aussi bien quantitatif que qualitatif.

La protection de l'environnement, la coopération, l'égalité et le respect de la souveraineté et des intérêts, sont les ingrédients du principe 24 de la même déclaration. Ce "principe" invite les États à conclure des accords bilatéraux et multilatéraux afin de résoudre pacifiquement les conflits liés à l'usage des ressources naturelles.

Le "principe" 19 de la déclaration de Rio, sur l'environnement et le développement, souligne l'obligation de communiquer aux États riverains les conséquences probables des projets de détournement ou de retenue, dans le cas des ressources en eau. Selon ce "principe", les Etats doivent notifier suffisamment à l'avance les Etats pouvant être affectés et leur communiquer toute information pertinente sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontières sérieusement négatifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces Etats rapidement et en toute bonne foi.

Mais, à part la convention de Barcelone (1921) qui régit les aspects relatifs à la navigation internationale, il n'existe aucun cadre juridique international pour arbitrer les conflits liés à l'allocation des ressources en eau partagées ; la convention adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1997 n'est pas encore ratifiée.

5. Conclusion

Certes, les traités bilatéraux et multilatéraux ont fait éviter certains conflits militaires, mais il semble que le problème du partage des ressources hydriques, avec ses dimensions stratégique, politique, économique, agricole, démographique et environnementale, soit l'un des plus délicats et des plus complexes à résoudre. Ainsi, il est temps que l'eau soit considérée comme une ressource universelle ne pouvant être captée unilatéralement par une puissance régionale. La communauté internationale doit se mettre d'accord sur un droit international pour éviter les conflits armés et assurer un usage équitable et durable de cette ressource naturelle qui, selon le directeur général de l'UNESCO, "doit être considérée comme un trésor naturel faisant partie de l'héritage commun de l'humanité⁸". Mais, comme l'a dit Ignacio Ramonet " l'eau est devenue une denrée rare et une ressource stratégique. Les tensions qu'elle suscite ici et là ne sont que les signes avant-coureurs de rupture plus profondes et de crises plus graves. L'eau douce est un indéniable enjeu du XXIe siècle. A moins que, dans la prochaine décennie, on trouve un procédé peu coûteux de désalinisation de l'eau de mer...9 ". Orienter une partie des budgets d'armement, à l'échelle mondiale, au profit de l'investissement dans la recherche scientifique pour atteindre ce noble objectif réduirait les conflits, la pauvreté et la famine dans le monde.

Références

Alice Rolland, "H2O: l'Étoffe de la Vie", Science et Vie, n. 211, juin 2000.

Deléage Jean-Paul, "Environnement : le Legs Empoisonné", Manière de Voir, N.65, le Monde Diplomatique, septembre-octobre 2002.

Ministère des Relations Internationales du Québec, "Les Enjeux Stratégiques de l'Eau et les Initiatives Internationales Récentes", décembre 1999.

Chesnot Christian, "Un Enjeu du Conflit Israélo Arabe", Manière de Voir, N.65, le Monde Diplomatique, septembre octobre 2002.

Pierre Aain Roche, "L'Eau au XXI° siècle : Enjeux, Conflits, Marché", http://www.ifri.org.

Federico Mayor, "Water and Civilization", in Actes du premier Forum mondial de l'eau, Elsevier science, Oxford, 1997.

Ignacio Ramonet, "Une Ressource Stratégique", La Ruée Vers l'Eau, Manière de voir 65, Le Monde Diplomatique, septembre-octobre 2002.